

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAVILLE

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à vingt heures le Conseil Municipal de Raville s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

03/04/2024

Présents : BECKER Cyrille - BECKER Mélanie - BENOIT Pierre - BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André - URBAN Michel - ZIPPEL Florianne - TROSZCZYNSKI Céline

Absent excusé : GOBILLOT Matthieu

Nombre de Procuration : GOBILLOT Matthieu à BENOIT Pierre

DCM 0022/2024 - Budget Primitif 2024 – budget général

Le premier adjoint propose un budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'établit et s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	314 654.63 €	Dépenses	798 156.72 €
Recettes	314 654.63 €	Recettes	798 156,72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour approuve le budget primitif 2024 du regroupement scolaire.

Fait à RAVILLE, le 10/04/2024

conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN

Le secrétaire de séance
Cyrille BECKER

